

voiture publique un voyageur qui fut immédiatement enfermé à la gendarmerie. Une demi-heure après le prisonnier, escorté de deux gendarmes, traversa toute la ville avec les menottes, pour se rendre chez le juge de paix. On apprit bientôt que le brigadier de la localité venait d'arrêter Jud, le dangereux malfaiteur, soupçonné en 1861 d'avoir assassiné le major Hépi et le président Poinso.

Après un court interrogatoire, Jud fut réintégré sous escorte à la chambre de sûreté. A quatre heures de l'après-midi, le grand criminel, recherché depuis quatorze ans et arrêté si heureusement par le brigadier de Raon-l'Étape, fut mis en voiture, toujours les mains attachées, et entouré des précautions en usage en pareille circonstance, et fut dirigé à Saint-Dié pour comparaître devant le procureur de la République.

Au bout de très peu de temps, le magistrat, convaincu de l'innocence du prisonnier, malgré sa reconnaissance avec le signalement officiel de Jud donné à la gendarmerie, le fit mettre en liberté. Le faux Jud était de retour à Raon-l'Étape dans la soirée.

L'infortunée victime de cette méprise se nomme Dreyfus et représente une maison de Bordeaux.

TRIPLE ASSASSINAT. — SUICIDE. — Hier matin, à leur réveil, les habitants du quartier de l'avenue d'Orléans étaient mis en émoi par une affreuse nouvelle. Un triple assassinat venait d'être commis.

Voici les faits : Vers cinq heures du matin, le sieur Sarrazin, sergent de ville, habitant avenue d'Orléans, 94, s'était levé et, armé d'un rasoir, il avait coupé la gorge à sa femme. Pendant qu'il commettait ce premier crime, l'un de ses deux enfants, une petite fille âgée de onze ans, ayant crié par trois fois : au secours, l'assassin abandonna sa première victime et vint aussi couper la gorge à cette enfant. Puis un jeune garçon, âgé de neuf ans, couché dans le même lit, ayant crié son tour, il s'arma d'un pistolet et le déchargea sur lui.

Tournant alors contre lui-même le rasoir qui lui avait servi à accomplir ses deux premiers crimes, il essaya de s'ouvrir l'artère du cou, mais le mi-érable n'eut point vis-à-vis de lui l'énergie dont il avait fait preuve à l'égard de ses victimes, et il a survécu jusqu'au soir à sa blessure.

Par bonheur, le petit garçon n'avait été que blessé, parce, au moment où son père tuait sa femme, il s'était enroulé dans ses couvertures, de telle sorte que quand l'assassin tira sur lui, la balle vint s'amortir contre la laine qui le protégeait et ne put que se loger dans l'épaule, entre la clavicle et l'omoplate, sans pénétrer profondément dans les chairs. Aussi, tandis que Sarrazin essayait de se faire justice lui-même, le petit blessé s'était glissé sous les couvertures jusqu'au pied du lit, avait pris la fuite sans bruit, et, après un an, en chemise, saignant, affaibli, il était accouru chez la concubine, occupée à se vêtir, en s'écriant : Papa tue tout chez nous.

La concubine s'empressa d'aller prévenir les sergents de ville, qui pénétrèrent après elle dans l'appartement.

Ils trouvèrent l'assassin couché dans la pièce d'entrée sur un tas de copeaux et se plaignant. A l'arrivée des agents, ses camarades, il voulut se lever et fit même un geste menaçant ; mais l'un d'eux le repoussa en lui disant : « Misérable ! je te défends de bouger. »

On pénétra alors dans la chambre à coucher ; les deux victimes étaient inanimées ; l'une, la mère, était couchée la gorge ouverte, la bouche béante, sur son lit ; l'autre, l'enfant, pendait, hors du sien, les bras inertes, la tête presque détachée du tronc. Elles sont encore dans la même position, mais on doit, dans la course de la nuit, les transporter à la Morgue.

Le pistolet et deux rasoirs étaient sur une table. Comme la gorge de la mère était lacérée, on demanda à l'assassin si il ne s'était point servi d'une scie pour tuer sa victime ; il répondit : Non ! mais mon rasoir coupant mal, j'ai dû appuyer.

Puis il demanda un crayon, du papier, et indiqua par écrit les valeurs qui se trouvaient dans son secrétaire.

On le transporta ensuite à l'hospice Cochin, où, comme nous le disons plus haut, il est mort dans la soirée.

Quant à l'enfant, sa blessure est sans gravité, et, bien qu'on n'ait pu extraire immédiatement la balle, on ne doute pas qu'il ne soit bientôt rétabli.

Sarrazin était un homme de quarante ans, d'une taille et d'une corpulence peu communes ; il était généralement estimé de ceux qui le connaissaient, toutefois on s'accorde à dire qu'il était sombre et même sournois.

Sa femme était atteinte depuis dix jours d'une fluxion de poitrine, et cette calamité paraissait le désespérer ; mais on se perd en conjectures sur la véritable cause du crime.

Le Progrès de l'Oise rapporte que jeudi, dans la soirée, de nombreux M. Chevallier, qui habite la ferme de Fresnel, commune de Francières, aperçurent près d'une meule un enfant presque mourant qu'ils s'empressèrent de porter à la ferme. On lui donna les soins que réclamait son état, et lorsqu'il eut recouvré l'usage de la parole, il raconta qu'il avait quitté depuis le lundi précédent le domicile de sa mère, la fille Chatain, pour se soustraire à ses mauvais traitements et à ceux d'un nommé Baert, d'origine belge, avec lequel elle

habitait, depuis quelques années, la commune d'Estreées-Saint-Denis, et qu'il n'ayant rien pris depuis trois jours, il s'était affaibli le long de la meule, mourant de faim et de froid, et y était resté trois jours et trois nuits sans subsistance.

L'enfant a été transporté d'urgence à l'hôpital de Compiègne. Malgré les souffrances qu'il éprouvait et la fièvre ardente dont il était dévoré, il a témoigné une véritable satisfaction quand on lui a annoncé qu'il ne retournerait plus auprès de sa mère et de Baert, alors seulement il a osé raconter les traitements affreux dont il était victime de la part de son abominable mère et de Baert : ce dernier a été arrêté et conduit à la prison de Compiègne.

Le Progrès de Villeneuve raconte un drame intime qui vient de se passer dans le canton de Penne :

« Le nommé Paillé, propriétaire à Saint-Aignan, a marié sa fille avec un propriétaire du canton de Beauville, nommé Chaustrac. La méseintelligence des époux avait déterminé Paillé à recevoir et garder sa fille chez lui. Chaustrac se serait rendu chez son beau-père pour réclamer sa femme. Une vive querelle se serait engagée à la suite de laquelle Paillé aurait tiré un coup de fusil sur son gendre. Atteint à l'épaule et au cou, Chaustrac est tombé dangereusement blessé. Les médecins ont déclaré que la vie du blessé était en danger. »

Paillé a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Villeneuve. Le 26 novembre, Si Mohamed Arzki-el Hadj a été fusillé à Alger, au fort Bab-Azoun. Il avait été condamné, le 17 septembre, par le conseil de guerre d'Alger, pour assassinat de son beau-frère Bel Aïd, employé indigène du bureau arabe de Fort-National. Les débats ont établi que le crime avait eu pour mobile une vengeance compliquée d'intérêts personnels et de passion politique.

La Correspondance politique de Vienne, annonce que le 27 novembre, M. Brandteller, député du Reichsrath, et propriétaire de mines de zinc, a été arrêté à Marbourg (Saxe), sous l'inculpation de faux et de détournements de fonds. Ses dettes sont évaluées à la somme de 700 mille florins.

L'aéronaute américain Atchein qui, dernièrement, à New York, était tombé de son ballon en feu d'une hauteur de 1.000 pieds sans se tuer, la chute ayant été amortie par un arbre sur lequel il était tombé d'abord, est en parfaite convalescence et pourra sortir d'ici à peu de jours. Il écrit à ce sujet au *Paulding*, de Bowling Green (Kentucky) : « Je n'ai trouvé aussi bien qu'on peut l'être. Ma poitrine défendue a repris sa position normale, il en est de même de mes épaules et de mes tempes, qui s'améliorent. Ma jambe est à présent à moitié raccourcie, et j'espère pouvoir sortir avec l'aide de mes béquilles dans une semaine prochaine. »

TRIBUNAUX

LE DRAME DE WHITECHAPEL A LONDRES ; FEMME COUPÉE PAR MORCEAUX ; VERDICT. — Nous avons déjà fait connaître l'exposé présenté au dénom de l'affaire par l'avocat général. L'affaire était précédée par le grand juge d'Angleterre, le lord-chief justice Cockburne.

Les témoignages très nombreux recueillis par la cour ont été publiés d'abord l'identité du cadavre de Harriett Lane, reconnu par les parents et les amis de la victime.

Les médecins sont venus affirmer que le cadavre avait été dépecé longtemps après la mort donnée par deux coups de pistolet. Les balles ont été retrouvées dans la tête.

Les avocats des accusés, qui sont trois sommités du barreau de Londres, ont essayé de mettre les témoins en contradiction avec eux-mêmes.

Le témoin le plus intéressant était Mme Wilmore, qui a gardé les enfants d'Harriett Lane, et qui les garde encore très charitablement, quoiqu'elle soit elle-même sans autre ressource que son travail de couturière.

Un nommé William Rogers, employé chez Henry Wainwright, a habité en qualité de gardien, avec sa femme, le numéro 213. Il y a vu souvent venir Harriett Lane, sous le nom de M^{lle} King. Ou lui fait avouer que lui-même avait autrefois pris le nom de King, qu'il s'était marié à quinze ans avec une jeune fille du même âge, qu'il a abandonné sa première femme, qu'il ne sait ce qu'elle est devenue, et qu'il s'est marié il y a deux ans avec une autre. Il est donc, de son aveu, en état de bigamie ; mais cela n'a aucune importance, la première épouse ne se présentant pas pour réclamer ses droits.

Mme Rogers, la deuxième, raconte qu'elle a entendu H. Wainwright et H. Lane se disputer, que cette dernière s'est trouvée mal, et que son mari est allé chercher du vinaigre pour la faire revivre à elle.

Le mystère le plus difficile à éclaircir est celui du mobile qui a poussé Henry Wainwright à tuer sa maîtresse.

Les plaidoiries, qui ont rempli trois audiences, n'ont jeté aucune lumière sur ce dernier point.

Henry Wainwright, assassin de Harriett Lane, sa maîtresse, a été condamné à mort. Son frère, Thomas Wainwright, accusé de l'avoir aidé à faire disparaître le cadavre de Harriett Lane, a été condamné à sept ans de travaux forcés. Après sa condamnation, Henry Wainwright a maintenu qu'il était innocent. Un

ASSASSINAT D'UNE FEMME PAR SON MARI ; COMPLICITÉ DES PARENTS DU MARI ; CONdamnATION A MORT. — Ce serait sur les inculpations de son père et de sa mère que Michel Piètre, âgé de vingt-trois ans, a donné la mort à sa femme.

Le père de Michel Piètre aurait, d'après l'accusation, conçu pour sa bru une passion insensée et bientôt, à la suite de la résistance de la jeune femme, il conçut contre elle une haine qu'il fit partager à son fils. La belle-mère se fit aussi l'auxiliaire de son mari, et de son côté l'accablait d'outrages et de mauvais traitements.

Le jeune mari subit l'influence des incitations de ses parents, qui essayaient de le persuader que l'enfant dont sa femme venait d'accoucher était le fruit de l'adultère.

Chaque jour, les incitations devenaient plus pressantes, la provocation plus directe : « Saigne-la donc avec ton couteau, répétait-il à son fils. Si c'était la mienne, je la saignerais : Ah ! disant la mère, si elle te déplaissait, autant qu'à moi tu la tuerais ! »

Dans le courant du mois de juin, le père insistait de nouveau et il traça à son fils le programme du crime que, deux mois plus tard, celui-ci mettait à exécution.

La condition de Marie Grenet était à ce point misérable, qu'elle ne disposait pas de cinq centimes pour acheter des épingle, afin de retener les langes de son enfant ; sa belle-mère les lui avait refusés.

Cependant elle se montrait résignée, patiente et se plaignait rarement ; mais elle ne pouvait dissimuler la terreur et les appréhensions que son beau-père et son mari ne venaient de lui adresser : « Lis me maintenant constamment de me tuer », disait-elle en pleurant ; « je ne sais quelle mort ils me feront faire. »

Elle redoutait surtout d'être empoisonnée, ainsi que son enfant, et ses craintes, fondées sur des menaces précises, avaient été confirmées par des faits qui lui vinrent peu de fois au doute.

Vers la fin de juillet, son mari avait loué, malgré ses instances, une petite maison située à l'extrémité du village ; lorsqu'il s'installèrent, sa belle-mère lui fit remettre par Jean Piètre lui-même un pot de beurre fondu. Marie Grenet se servit pour préparer de la soupe ; mais ce potage avait un goût détestable, et, une de ses voisines n'ayant goûté, déclara qu'elle eut la langue corrodée et qu'il lui survint une ampoule dans la bouche ; vers la même époque, après avoir manqué des nerfs au vin, préparés par Gabriel R-millau, elle éprouva des souffrances aiguës, qui se prolongèrent pendant plusieurs jours ; elle se tortilla, elle se roulait à terre, ont dit les témoins. Enfin, son mari lui ayant apporté une bouteille de vin, bien qu'elle n'en eût absorbé que quelques gouttes, elle ressentit les mêmes douleurs. Elle disait-elle, me brûle par toutes les parties quand je l'avale. »

Cette situation, devait avoir un dénouement fatal ; la haine avait atteint son paroxysme et n'admettait pas de retard.

Quelques jours après le 25 août, on entendit Jean Piètre disant à son fils : « Il faut aujourd'hui nous débarrasser de cela, il faut que cela en finisse mis tu ne saurais le faire tout seul, il faudrait être deux. » Le soir même, vers quatre heures et demie, Michel Piètre emportait la hache de son père, et, dès que la nuit fut venue, il s'en servait pour frapper sa femme.

Michel Piètre a avoué son crime, en disant qu'il ne l'aurait pas commis s'il n'y avait été poussé par son père.

Michel Piètre est condamné à mort. Jean Piètre, le beau-père, est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Marie Ramillon, à vingt ans de la même peine.

Progrès de Dentaire Dentis et Dentiers sans ressorts et posés sans douleur. Edouard VERBRUGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges. MAISON A PARIS 4, Boulevard Poissonnière, 4. NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas remplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — Succès garantis.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, le 3 décembre 1875.

« Le conseil municipal de Paris a adopté, dans sa séance d'hier, la proposition faite par quarante-six membres tendant à accorder une subvention à la souscription publique destinée à couvrir les frais d'envoi et de séjour d'une délégation ouvrière parisienne à l'Exposition universelle de Philadelphie. »

La commission chargée d'examiner la proposition en question a demandé au conseil, par l'organe de son rapporteur, de réduire de 50.000 francs à 30.000 francs la somme à mettre à la disposition des chambres syndicales parisiennes. Cette motion a été adoptée.

« A la suite d'une longue discussion, M. Lefèvre a proposé au conseil d'inviter M. le préfet à réclamer de la compagnie le rétablissement de la ligne du Louvre à la place du Tône et de l'ancien itinéraire de celle de Vincennes aux Arts-et-Métiers. C'était un blâme implicite de l'arête préfectoral critiqué par M. Cantagrel. M. le préfet de la Seine s'est très vivement opposé à ce que la proposition de M. Lefèvre fut renvoyée à la commission compétente. »

« Il a formellement déclaré qu'un

vote de renvoi serait considéré par lui comme excédant les attributions du conseil.

« Le conseil, après une épreuve douteuse, a repoussé l'ordre du jour qui lui avait été proposé par M. Ferré, par 21 voix contre 19. En conséquence la proposition de M. Lefèvre a été renvoyée à la commission. »

« Petite bourse du soir :
Emprunt 103,72
Turc 24,45. »

Depêches télégraphiques

EN BELGIQUE.
Bruxelles, 2 décembre. — Chambre des représentants. — Suite de la discussion du budget des affaires étrangères. L'incident d'hier est clos.

M. D-decker mentionne la prise d'un navire danois par un sloop de guerre hollandais dans l'Escaut. C'est une affaire intéressante de très-près les droits de la Belgique.

Le ministre des affaires étrangères dit que cet incident est très-grave. Il touche à tant de points différents qu'il est inopportun de soulever cette question. Le budget du ministère des affaires étrangères est adopté.

LA BANQUE D'ANGLETERRE.
Londres, 2 décembre. — Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

Augmentation	
Circulation	258,815 liv.
Caisses métalliques	115,838 »
Portefeuille	949,304 »
Comptes particuliers	1,821,407 »
Comptes du trésor	282,489 »
Diminution	
Réserve des billets	116,590 »
La réserve représente	39 3/8 0/0 du passif.

Il est passé cette semaine par le « Bankers Clearing house » pour 130 millions sterling, de lettres de change et mandats. Pendant la semaine correspondante de l'année dernière, il y en avait passé 156 millions. Il y a donc une diminution de 6 millions sterling.

UN INCENDIE AU REICHSTAG DE BERLIN.
Berlin, 2 décembre. — La séance du Reichstag a été interrompue au milieu de la deuxième lecture du projet de loi postale ; la suite de la discussion a été renvoyée à demain. Le gaz avait enflammé la boisserie derrière le siège présidentiel ; le feu a été immédiatement éteint.

L'ENTENTE ENTRE LES TROIS PUISSANCES IMPÉRIALES.
Berlin, 2 décembre. — On mande de Vienne, d'une source particulière, que contrairement à la nouvelle donnée par le *Times* une entente complète s'est établie entre les trois puissances impériales sur le projet de réformes à introduire en Turquie, rédigé par le comte Andrássy. La nouvelle est donnée comme absolument certaine.

LES DROITS SUR LE FER EN ALLEMAGNE.
Berlin, 2 décembre. — L'article de la *Correspondance provinciale* concernant les droits sur le fer est interprété comme un indice que tous les gouvernements allemands vont, en conséquence de la politique économique suivie jusqu'ici, présent, se prononcer pour une solution antiprotectionniste de la question des droits sur le fer.

NOUVELLES DE ROME.
Rome, 2 décembre. — Le cardinal Berardi a présenté hier, au Pape, les membres du comité de l'œuvre de l'infirmité, dont le cardinal Berardi est le protecteur et dont le siège principal est à l'église St-Augustin à Paris. Le Pape a reçu le comté avec une grande bienveillance.

Rome, 2 décembre. — Le Pape a reçu aujourd'hui l'évêque de Pittsburg et monseigneur Martini en audience de congé.

Rome, 2 décembre, soir. — Le Sénat a décidé de poursuivre le sénateur Satriano.

Le duc de Galliera a remis à M. Spaventa le projet de convention pour les dépenses des travaux à exécuter dans le port de Gênes et pour la construction d'un hôpital. Le duc consacre à ces œuvres une somme de 22 millions. Le duc a été reçu aujourd'hui par le roi.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du budget des recettes de 1876.

A ZANZIBAR.
Zanzibar, 30 novembre. — D'après des avis de Zanzibar, les troupes égyptiennes auraient occupé Juba et Kismayo, (territoire appartenant au Sultan de Zanzibar). Les Égyptiens auraient déarmé les troupes du Sultan de Zanzibar et arboré le drapeau turc.

L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE L'EMPEREUR DU BRÉSIL.
Brest, 2 décembre. — Les neuf bâtiments de guerre actuellement sur rade, sont tous pavillés, fêtant ainsi avec le monteur brésilien *Jacary*, l'anniversaire de la naissance de l'Empereur du Brésil.

LA GUERRE CARLISTE.
Madrid, 2 décembre. — *L'Imparcial*, parlant du bruit d'après lequel le général Lizarraga proposait un convenio honorable à Don Carlos, demande que l'armée poursuive ses triomphes jusqu'à une victoire complète qui affirme l'unité nationale et l'égalité de toutes les provinces.

Une neige abondante est tombée dans toute la Navarre et en Biscaye. Les opérations militaires sont encore impossibles.

Le roi et M. Canovas ont eu une audience aujourd'hui.

Madrid, 2 décembre, soir. — Le roi a reçu à six heures le serment de MM. Canovas del Castillo, président du conseil, Calderon Collantes, ministre des affaires

étrangères, Yerpes, Justice, et Torrens, ministre des travaux publics.

Les autres ministres restent à leur poste.

Madrid, 2 décembre, soir. — *La Epoca* dit que les chefs carlistes Boet, Ségarra et Vallés sont revenus dans le Guipuzcoa.

M. Calderon Collantes a été nommé ministre des affaires étrangères sur son refus d'aller à Rome pour des raisons de famille.

MORT D'UN BRIGAND.
Palermo, 2 décembre. — Le brigand Lavarro, dont la tête avait été mise à prix pour 6.000 fr., a été trouvé tué sur le territoire de Mont-naggiere.

MEURTRÈRE HEURE

Versailles, 3 décembre, 3 h. s. Assemblée. — M. le président annonce la mort de M. le comte de l'Aigle.

M. Decazes, entendu par la commission de la réforme judiciaire en Egypte, demande la mise à l'ordre du jour du projet.

Aucun groupe ne s'est réuni aujourd'hui. Le centre gauche attend, pour délibérer sur les élections sénatoriales, que le groupe Laveigne ait pris une résolution.

Londres, 3 décembre. — Le ministère de la guerre publiera prochainement un projet complet de mobilisation de l'armée anglaise en cas de guerre.

Un échange de dépêches a lieu au sujet de l'achat des actions du canal de Suez ; M. Darby déclare à M. d'Harcourt que l'Angleterre, en achetant les actions du Khédive, a agi dans un but purement défensif. L'Angleterre consentirait à voir l'administration du canal confiée à un syndicat international.

COMMERCE

HAVRE, 2 décembre. — Deux heures. — Notre marché aux cotons a débuté encore, au jour d'hui, avec une demande limitée, et de prix faibles, par continuation, surtout pour les cotons américains de très-ord. La consommation n'a acheté, ce matin, que quelques petits lots, principalement en provenances d'Amérique, sur la base de fr. 80 le très-ord. N.-Orléans. fr. 73 le bas dico, et fr. 79 le très-ord. Géorgie.

Les ventes totales du mois de novembre, en cotons, sur place (non compris les affaires à terme et divers bords non cotés), ont été de 27,300 B. (dont 5,860 à livrer) ; les déboursés d'achat ont été de 26,770 B. (y compris environ 5,330 B. d'expéditions de recettes), contre 44,745 B. d'arrivages. La cote du 30 nov. établissait pour le très-ordinaire N.-Orléans une baisse de fr. 2 par 50 kil. sur celle du 31 octobre.

Les cafés continuent de provoquer quelques achats, à prix soutenus, mais avec moins d'entrain dans la demande. On a coté, ce matin : 30 s. Haïti bonifiés, tels quels à fr. 108 en 50 kil., ent. ; 400 s. Cap-Haïtien, au cours établi à fr. 104, et 400 s. Savaillan, de fr. 110 50 à 17 50. — Une dépêche du Brésil signale un marché ferme, à Rio, mais avec peu de mouvement. Les recettes journalières avaient diminué d'environ 1,200 s., et le stock était également réduit d'environ 70,000 s. Les expéditions de la semaine avaient été de 107,000 s. (dont 99,000 p. le E.-Uni.), contre 34,000 (dont 28,000 pour l'Amérique) la semaine précédente.

Quatre heures. — Malgré le ton un peu plus favorable des avis de Liverpool, notre marché aux cotons se ferme avec aussi peu d'entrain qu'au début.

A livrer, l'on a coté, aujourd'hui, que 100 s. Géorgie strictly d'ordinary, sur échantillons, par *South-western-lights* (en mer), à fr. 80.

On parle, en outre, d'un bloc de 200 B. N.-Orléans sur type garanti à fr. 80.

Les ventes totales jusqu'à quatre heures, ne sont pas, en somme, au-delà de 540 B., y compris ces 100 B. à livrer, et 348 B., à des prix disp., à divers prix.

A terme, pas d'affaires aujourd'hui.

En café, l'on a coté, cette après-midi, 160 s. Haïti Gun-ives, état sain, à fr. 110 les 50 kil., ent., et 110 s. Port-au-Prince, tels quels, à fr. 103.

En laines, on n'a écoulé, aujourd'hui, qu'une bagatelle de 7 B. -Ayres, suint, à fr. 1 70 le kil.

BULLETIN FINANCIER

Havre, le 2 décembre 1875.

Deux heures. — La liquidation des valeurs est bien moins laborieuse que celle de nos Rentes ; les reports sont restés dans les limites des précédents.

La Rente italienne, seule, conserve ses prix élevés ; on a coté 15 et 16 c. de report.

Le marché de nos rentes est toujours faible ; le 3 0/0 a perdu 10 c. et le 5 0/0 20 c.

Les actions du Canal de Suez ont l'objet d'une spéculation très active ; plusieurs fois elles ont été demandées à 840 fr. ; en ce moment on les offre à 800 fr. ; ce prix constitue encore une plus-value de 15 fr. sur les cours de clôture de la veille.

Les négociations, après avoir été demandées à 700, sont tombées à 690.

Le report de ces deux valeurs, qui était de 72 fr. 50 au début, vient de fléchir à 67 fr. La Banque d'Espagne est très ferme à 487.

Les obligations égyptiennes 1873 se maintiennent à 367.

Les actions de nos grandes lignes de chemins de fer sont toujours très fermes.

Les actions des Tramways-Nord ont monté de 2 fr. à 745 fr.

Les obligations du Crédit foncier de Russie se négocient de 460 à 461 fr.

Trésor français. — 10 s. 0/0 reste à 66 2/2 et le 5 0/0 à 103 82 1/2.

Le JOURNAL DE SOUS-BOIS est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

IMMEUBLES A VENDRE ou A LOUER

Etude de M^e DELEDDIQUÉ, notaire à Lille, boulevard de la Liberté, 91.

Ville de Lille, section des Moulins, rue de Douai, 95. Pour sortir d'indivision

A vendre pour en jour de suite

UNE VASTE PROPRIÉTÉ

comprisant : maison d'habitation, maison de commerce avec machine à vapeur et son matériel, vastes magasins d'une superficie en fonds, cour et jardin de 300 mètres carrés.

Cette propriété, d'une production annuelle de 10 à 12 mille hectolitres, peut faire face à une fabrication beaucoup plus que décente.

On pourrait traiter avant l'adjudication s'il était fait offre suffisante. Facilités de paiement.

L'an 1875, le jeudi 23 décembre, trois heures de relevée, M^e DELEDDIQUÉ, procédera en son étude à l'adjudication de cette propriété qui sera visible tous les jours sur un permis du notaire.

MAISON A LOUER rue de l'Hospice, n° 4. — S'adresser maison attenante, chez Brique, cabaretier.

A LOUER à Wazemmes, à proximité de l'église, une maison de maître avec cour et jardin et eau de pluie. — S'adresser pour les conditions, à M^e DELEDDIQUÉ, notaire.

A LOUER pour le 1^{er} janvier prochain

BELLE MAISON d'habitation à étage, avec emplacement pour machine à vapeur, cheminée et autres dépendances, le tout érigé sur 1180 m. carrés de superficie.

Cette propriété, par sa situation et son importance, est propre à tous les genres commerciaux et industriels. — Située rue du Collège, 150. — S'adresser à A. Jourdeuil, rue des Fabricants, ou rue de Lannoy, 87.

Vastes magasins et bureaux à louer présentement, rue de l'Espérance. — S'adresser rue des Clamps, 42, pour renseignements.

VERTES DIVERSES

A VENDRE d'occasion, deux presses à 5 k. pour coton laine, sole, etc. — L'une à la main ; l'autre mécanique et à la main à volonté. Très bonne à coton. Deux mètres à recorder, système Parr-Curtis, de 750 broches, longueur 27 mètres, écartement 35 millimètres. Le tout en bon état. — S'adresser chez M. Parent-Lemaire, quai de Loers, Roubaix.

VOITURE & CHEVAL à usage de boîtier ou marchand de lait, en bon état. A VENDRE dans de bonnes conditions. — S'adresser au Grand cabaret, à Toufflers.

A VENDRE 22 mètres de l'un 73 à 1 m. 64. cout-union d'Hugon. — S'adresser chez M. H. Mation, rue des Lignes.

A VENDRE un cheval en bon état. — S'adresser chez M. Branc, à Launo.

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOIS

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL. — Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales indiquées dans la annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Les lettres de lettres sont remises, sans être ouvertes, à 2 personnes intéressées.

EMP